

## NOTE SUR LA NOUVELLE TARIFICATION VAE – rentrée 2025

### Tarification de la VAE à l'UL

**Rappel du contexte :** A l'Université de Lorraine est proposé une tarification unique par forfait global pour l'ensemble de la prestation VAE.

Ce forfait de 1400 euros correspond à une prestation VAE avec accompagnement.

#### Ce tarif comprend :

- l'accueil du candidat,
- le suivi de sa demande,
- les frais d'accompagnement et le jury.

A cela s'ajoute les droits d'inscription au diplôme.

Les 1400 euros sont facturés intégralement par la composante qui a la charge d'indemniser l'accompagnateur ainsi que les professionnels de jury.

La somme de 1400€ est soumise aux prélèvements en vigueur.

Le cadre actuel (CA du 27 mai 2014 – Annexe 17) ne tient pas compte du statut du candidat, de la nature du diplôme et ne prévoit pas que le candidat puisse choisir de ne pas se faire accompagner par l'UL : il impose un accompagnement qui n'est pas obligatoire.

Points faibles de ce forfait unique :

- Pas de tarification spécifique pour un candidat qui ne peut pas bénéficier d'un accompagnement pédagogique UL faute d'enseignants-chercheurs disponibles
- Pas de tarification spécifique pour un candidat qui ne souhaite pas bénéficier d'accompagnement pédagogique UL. A savoir : L'accompagnement VAE n'est pas obligatoire légalement.
- Pas de tarification spécifique en cas de validation partielle et d'accompagnement complémentaire
- En cas d'abandon ou de recevabilité pédagogique réservée il n'est pas possible de facturer la gestion administrative et pédagogique du dossier.
- Pas de tarification différenciée selon la nature du diplôme (cas spécifique du doctorat)
- Pas de tarification différenciée selon le statut du candidat
- Pas de tarification VAE HYBRIDE
- Pas de possibilité d'exonérations

Cette note se centre sur la tarification VAE avec ou sans accompagnement en lien avec **la grille tarifaire France VAE**.

D'autres cas de figure, tels que :

- la tarification relative à la VAE Hybride,
- la VAE de groupe,

- la VAE sur des blocs de compétence
- la VAE pour le personnel de l'Université de Lorraine

feront l'objet d'une seconde note.

La VAE sur le doctorat pourrait également faire l'objet d'une approche spécifique.

### **Tarification de la prestation VAE - Option proposée**

- Forfait obligatoire : choix du diplôme + frais d'examen de dossier de recevabilité administrative + avis de faisabilité pédagogique – 250 €
- Ensuite, au choix :
  - Accompagnement méthodologique avec 24 heures d'accompagnement maximum 1680 € + jury 350 € soit 2030 €
  - Prestation de jury sans accompagnement – 350 €
- En cas de validation partielle, accompagnement complémentaire post jury : devis établi selon les préconisations et nouveau conventionnement obligatoire le cas échéant
- Droits d'inscription au diplôme

Cette option dissocie chaque étape et pallie ainsi aux points faibles du forfait unique actuel. Elle permet notamment de facturer l'étude de la recevabilité au candidat même dans le cas où l'avis pédagogique n'est pas favorable.

A noter que cette option est la plus retenue au sein des autres universités.

Exemples :

**A l'université de Strasbourg**, le tarif proposé est de 2400 € (droits d'inscription et frais d'organisation de jury inclus).

**A l'université de Reims**, le tarif est décliné comme suit :

- **du DEUST au Master** : 300€ de frais de recevabilité, 1540€ pour accompagnement + 350€ de frais de jury
- **Diplôme d'ingénieur** : 300€ de frais de recevabilité, 2100€ pour accompagnement + 350€ de frais de jury
- **Doctorat** : 200€ de frais de recevabilité, 1995€ pour accompagnement, 800€ frais de jury

**A l'université de Bourgogne**, la démarche de VAE a un coût variant entre 2200€ et 2800€ (entre 1500€ et 1900€ pour les personnes ne bénéficiant d'aucune prise en charge), auquel s'ajoutent les droits d'inscription universitaire du diplôme.

**Proposition de tarification applicable à compter du 1er septembre 2025**

	Montant proposé	Possibilité de prise en charge
<b>Recevabilité (obligatoire)</b>  <i>Aide au choix du diplôme</i> <i>Etude de recevabilité administrative</i> <i>Etude de faisabilité pédagogique</i>	Forfait 250 €	Eligible CPF
<b>Choix 1 : Accompagnement et jury</b> BUT, LP, licence, master, diplôme d'ingénieur, doctorat  <i>Accompagnement méthodologique à la rédaction du dossier et à la présentation orale au jury</i>	24 heures maximum réparties sur 2 années maximum avec comme base horaire 70€/H* *base France VAE  1680 euros pour 24H d'accompagnement + JURY 350 €	Eligible CPF  Exonération possible
<b>Choix 2 : Prestation jury seul</b> BUT, LP, licence, master, diplôme d'ingénieur, doctorat  <i>Rémunération des membres du jury, logistique et frais administratif</i>	Forfait 350 euros	NON Eligible CPF
<b>Accompagnement complémentaire post-jury (facultatif)</b>	Devis établi selon préconisations (base horaire 70€/H*) *base France VAE	NON Eligible CPF  Exonération possible

**Soit 2280 € pour une prestation VAE avec 24 heures d'accompagnement.**

**A cela s'ajoute les droits d'inscription au diplôme ciblé.**

**Concernant la demande d'exonération des frais relatifs à la prestation VAE**, elle ne peut intervenir qu'après examen de toutes les possibilités de prise en charge par un organisme financeur.

Les exonérations ont vocation à s'appliquer aux candidats qui financent personnellement tout ou partie de leur VAE et qui éprouvent des difficultés avérées à payer le montant exigé (Demandeurs d'Emploi non financés ou bénéficiaires des minimas sociaux...).

Les demandes d'exonération seront étudiées par le CASE.

### Rémunérations des accompagnateurs VAE

**Rappel du contexte** : Dans le cadre actuel, l'accompagnement par les enseignants est valorisé à hauteur de 10 heures ETD (taux horaire ETD 43.50€). Les accompagnateurs avec un statut de vacataire sont rémunérés selon les mêmes critères que les enseignants titulaires. En cas d'abandon d'un candidat en cours d'accompagnement l'accompagnateur sera payé au prorata des heures effectuées (règle du prorata temporis).

**Proposition** : 12 heures ETD maximum et au prorata du nombre d'heures de suivi

+ 1 heure ETD pour chaque membre du jury selon les mêmes modalités énoncées ci-dessus.

**Soit une rémunération à hauteur de 522 € pour l'accompagnement méthodologique. A cela s'ajoute 43.50 € de jury. Total : 565.5 €**